Programme d'allocations pour le logement Canada-Manitoba – Volet Itinérance

Le présent document est disponible en d'autres formats, sur demande.

L'allocation pour le logement Canada-Manitoba (l'Allocation) est une aide qui vous suit et qui vous aide à payer vos frais de logement. Le volet Itinérance de cette allocation aide à soutenir les personnes qui risquent de se retrouver en situation d'itinérance et qui ont besoin d'aide pour payer leur loyer. Les prestations versées dans le cadre de ce volet peuvent être utilisées n'importe où sur le marché locatif privé du Manitoba.

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles au volet ltinérance de l'allocation pour le logement Canada-Manitoba, les demandeurs doivent :

- remplir le formulaire de demande du Programme;
- toucher une allocation d'aide à l'emploi et au revenu (l'Aide) ou l'allocation pour le loyer destinée aux non-bénéficiaires de l'Aide, ou avoir gagné un revenu net annuel égal ou inférieur au seuil de revenu du Programme de soutien des personnes handicapées destiné aux non-bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu (actuellement de 30 520 \$ par année);
- avoir un besoin impératif de logement pour des raisons d'accessibilité financière;
- être citoyen canadien, résident permanent du Canada ou demandeur d'asile;
- vivre dans un logement locatif privé;
- avoir un contrat de location avant de recevoir l'Allocation.

Vous <u>pouvez</u> également être admissible à l'Allocation si :

- vous avez 65 ans ou plus et ne touchez plus d'aide à l'emploi et au revenu, et si votre revenu net annuel est égal ou inférieur au seuil de revenu du Programme de soutien aux personnes handicapées destiné aux non-bénéficiaires de l'Aide, pour déterminer l'admissibilité au programme et le montant des prestations;
- vous êtes un demandeur d'asile qui travaille et n'êtes pas admissible à l'aide à l'emploi et au revenu destinée aux bénéficiaires ou aux non-bénéficiaires de l'Aide, et votre revenu net est inférieur au seuil de revenu du Programme de soutien aux personnes handicapées destiné aux non-bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu, pour déterminer l'admissibilité au programme et le montant des prestations;





 vous êtes un demandeur d'asile bénéficiant du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) en attente d'être inscrit à l'aide à l'emploi et au revenu.

Vous ne pouvez pas demander l'allocation pour le logement Canada-Manitoba si :

- vous louez un logement de Logement Manitoba ou un autre logement subventionné:
- vous habitez dans une réserve des Premières Nations;
- vous vivez dans un hôpital ou un établissement de soins en résidence;
- vous habitez dans un logement pour étudiants;
- vous vivez à l'extérieur du Manitoba.

Calcul de l'Allocation

Sauf indication contraire, le montant de l'allocation pour le logement Canada-Manitoba (l'Allocation) sera calculé comme suit pour les demandeurs admissibles :

Calcul pour les demandeurs touchant l'allocation pour le loyer destinée aux bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu :

L'Allocation = loyer - allocation pour le loyer, jusqu'à concurrence de 350 \$ par mois

Calcul pour les demandeurs touchant l'allocation pour le loyer destinée aux nonbénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu :

L'Allocation = loyer - (30 % du revenu + allocation pour le loyer destinée aux non-bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu), jusqu'à concurrence de 350 \$ par mois

Si vous payez les services publics de votre loyer de votre poche (c.-à-d., s'ils ne sont pas inclus dans votre loyer), vous avez droit à 72 \$ supplémentaires en plus du montant de vos prestations mensuelles pour vous aider à couvrir ces frais.

Présenter une demande

Pour présenter une demande d'allocation pour le logement Canada-Manitoba, téléchargez le formulaire de demande.





Pour recevoir un formulaire de demande par la poste ou pour toute question, envoyez un courriel à :

CMHBSI@gov.mb.ca

Acheminez la demande par la poste ou déposez-la en personne :

Services provinciaux du ministère des Familles 114, rue Garry, bureau 100 Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4



